

Références aux règlements spécifiques (basketball scolaire secondaire)

Substitutions Atome et Benjamin

8.2 Tous les joueurs qui doivent entrer au jeu lors des demi-quarts doivent être déjà à la table de marque au moment du signal de fin de demi-quart (idem à la procédure de substitution 4^e quart). Les fautifs peuvent se voir imposer un temps mort pour retard de jeu. Si aucun temps mort disponible une faute technique, après avertissement.

Écart de 25 points :

33.1 Dès qu'un écart de 25 points sépare les deux équipes en présence (*il y a défensive demi-terrain obligatoire pour l'équipe qui mène, art. 33.2.3, voir écart de 40 points*), l'entraîneur de l'équipe tirant de l'arrière peut exiger que le temps soit continu.

Écart de 40 points

33.2 *En tout temps*, dès qu'il y a écart de 40 points, les mesures suivantes sont appliquées : un arrêt de jeu automatique, de 1 m 30 sec maximum, pour permettre aux arbitres et aux entraîneurs d'expliquer aux joueurs et officiels mineurs les mesures suivantes, qui s'appliquent jusqu'à la fin de la rencontre (même si l'écart se resserre à moins de 25 points). Le marqueur continue d'inscrire les points sur la feuille de pointage, cependant, le tableau d'affichage des points doit être éteint ou indiquer 0-0.

La défensive demi-terrain est obligatoire. C'est-à-dire, tous les joueurs défensifs doivent retraiter dans leur territoire (derrière la ligne centrale), avant de faire un geste défensif, ou de prendre possession de la balle.

Le temps devient automatiquement continu (sauf en benjamin et atome, où on attend au 4^e quart).

Communication avec les entraîneurs

34.4 Au niveau Benjamin et Atome, durant la rencontre, il est interdit aux entraîneurs et aux joueurs d'émettre tout commentaire impliquant le jugement d'un officiel sur l'appel ou non d'une irrégularité (faute ou violation). Seule une explication sur l'application d'une sanction ou remise en jeu si celle-ci est non conforme à la réglementation (rappel poli de l'application d'une règle) peut être demandée, et ce, lors de l'arrêt de jeu. Aucune argumentation n'est tolérée et en cas de désaccord majeur, le capitaine (entraîneur) lésé a le droit de déposer un protêt. Toutefois les officiels sont disponibles à la fin de la demie pour échanger brièvement et poliment sur les ajustements à apporter sur l'arbitrage. La présence des 2 entraîneurs est obligatoire lors de cette période qui doit demeurer des plus courtoise.

Règlement du 14/24 secondes

Le chronomètre est remplacé à 14 secondes lors du contrôle d'un rebond offensif dans les catégories suivantes : collégial D 1(AAA) D2 (AA) D3 (A), juvénile D1(AAA) et D2 (AA et BB), cadet D1(AAA) et D2 (AA).